



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE

NOUVEAUX DÉGÂTS SOCIAUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

FERMETURE DES CENTRALES À CHARBON

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 7 juillet avec à l'ordre du jour l'examen d'un projet d'ordonnance d'accompagnement social de la fermeture des centrales thermiques au charbon.

Rappelons que c'est la Loi Énergie Climat de 2019 complétée par la PPE récemment publiée qui prévoit l'arrêt des centrales au charbon d'ici 2022. Les sites concernés sont au nombre de 4 ; 2 à EDF, Le Havre et Cordemais, 2 pour Gazel Énergie, Saint-Avoid et Gardanne. Avec les sous-traitants, sans compter les emplois induits dans les bassins d'emplois déjà en difficulté, ce sont plusieurs centaines d'emplois qui sont concernés.

Cette fermeture programmée, n'aura qu'un impact résiduel sur le bilan carbone de notre pays. S'ajoutant à la fermeture récente des deux réacteurs de Fessenheim, elle interviendra **alors même que la sécurité d'approvisionnement électrique pour le prochain hiver est incertaine**. C'est dire que nous sommes ici en pleine idéologie et ceci d'autant que notre voisin allemand, lui, vient encore de raccorder au réseau électrique une nouvelle centrale au charbon de 1000 MW. Vive la cohérence des politiques européennes !

Sur le plan social, EDF ayant des dispositifs de reclassement interne pour les personnels statutaires, **l'ordonnance a été en réalité écrite pour la seule entreprise Gazel Énergie**, ex Uniper, qui a été rachetée par le milliardaire Tchèque KRETINSKY.

Mais au-delà de traiter la situation de cette seule entreprise, le projet d'ordonnance est lourd de conséquences pour l'ensemble des personnels des IEG puisqu'il conditionne l'existence de ces dispositions particulières d'accompagnement, financées par l'État, à l'existence d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi), **lequel permet de mettre en œuvre des licenciements économiques**.

C'est la première fois qu'un texte gouvernemental prévoit directement la possibilité de licenciements économiques dans les IEG.

C'est donc un test qui intervient alors même qu'un précédent récent a eu lieu le 30 juin avec la fermeture de la société Neptune Energy, ex-filiale d'exploration production d'Engie qui a été cédée il y a 3 ans à un fonds britannique et qui a licencié le personnel sitôt la période de garantie d'emploi de 3 ans atteinte, sans que ni l'État ni Engie, dont il détient encore une partie significative du capital, n'interviennent !

FO a lu une déclaration préalable développant les raisons de son hostilité à ce texte **à la fois sur le plan industriel et sur le plan social** (ci-joint).

Les débats au sein du CSE ont notamment porté sur **l'insuffisance et le manque de maturité des projets de territoire**, censés accompagner la réindustrialisation de ces bassins d'emplois, mais aussi sur le rôle de la branche pour **faire face aux conséquences sociales** générées par des décisions politiques de cette nature.

Sur ce point, l'Union Française de l'Électricité a rappelé qu'une négociation était ouverte au niveau de la branche sur ces questions de mobilité. Mais elle a souligné son **refus de toute obligation de reclassement au niveau de la Branche** tout en indiquant qu'elle travaillait sur les territoires concernés avec ces entreprises...

Enfin, le Syndicat des Énergies Renouvelables a cru bon d'intervenir pour mettre en avant le dynamisme de ces entreprises, ce qui était totalement hors de propos. FO est donc vigoureusement intervenue pour rappeler que, contrairement aux centrales à charbon, **les énergies intermittentes n'étaient pas pilotables et mobilisables**, qu'elles coûtaient **fort cher** aux consommateurs ou aux contribuables (140 Milliards d'euros d'ici 2028 !), tout cela pour un **productible faible** et avec des personnels d'exploitation et maintenance **en nombre très réduit** qui n'ont même pas le statut des IEG contrairement à la loi ! Il n'y a vraiment pas de quoi la « ramener »...

Pour toutes ces raisons, FO a voté contre ce projet d'ordonnance. Celui-ci a été néanmoins adopté par 12 voix pour (dont CFE-CGC et CFDT), 6 abstentions et 4 contre (FO, CGT et consommateurs).